Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_123-DE

DCM DU 29 AVRIL 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.123*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **29 avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 23 avril 2026 - Date d'affichage : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

4 excusés : Messieurs Sébastien SIMONOT, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

4 pouvoirs : Messieurs Sébastien SIMONOT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Alain PÉCHON) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET) et Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS ELLEOUET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260429-DCM_2026_123-DE

SUBVENTION À LA CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2026

VU la délibération du Conseil Municipal n°18.157 en date du 14 juin 2018 définissant les modalités de versement de la subvention à la Caisse des Ecoles ;

VU les effectifs scolaires relevés dans les établissements au 1er septembre 2025 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 13 avril 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer les crédits 2026 à la Caisse des écoles ;

Madame LANGLAIS-ELLEOUET, 3ème Adjointe en charge de la Jeunesse, Éducation et Activités périscolaires, rappelle à l'assemblée communale que la Caisse des écoles finance une partie des sorties scolaires en fonction du quotient familial des familles, un spectacle pour les élèves, l'achat d'un livre de Noël pour les élèves de maternelle et divers projets d'école comme le projet musique à l'école ou encore des dépenses pour le dispositif ULIS. Les crédits sont gérés directement par le Comité de la Caisse des Ecoles.

Il convient donc de définir les crédits 2026 versés à la Caisse des écoles. Il est proposé de maintenir le montant de 21,70 € par élève de maternelle et de 26,40 € par élève de l'élémentaire. Les crédits versés pour l'école maternelle sont différenciés en raison du constat que les sorties scolaires pour les maternelles sont moins onéreuses.

Sur cette base, les crédits à allouer s'établissent comme suit :

- Pour l'école maternelle : 21,70 € x 233 élèves = 5 056,10 €
- Pour l'école élémentaire : 26,40 € x 431 élèves = 11 378,40 €

La montant annuel pour 2026 s'établit à 16 434,50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'octroi de 16 434,50 € de subvention pour la Caisse des écoles en 2026.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr